Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260120-D_2026_005-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
12 janvier 2026

Affichage :
23 janvier au 23 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 16
Quorum : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le douze janvier 2026, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Anthony BOSSARD, Calixte TIENDREBEOGO, Farida AMOURY, Espérance HABONIMANA

ABSENTS EXCUSÉS : Antoine SIMONNEAU, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF, Pascal COULON.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Antoine SIMONNEAU a donné pouvoir à Sylvie BERNARD
Maryse AUDRAN a donné pouvoir à Farida AMOURY
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Agnès GUILLET

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-005 : ACQUISITION FONCIERE Parcelles ZB 127 ; ZB 125 et ZB 123 situées au lieu-dit « Les Tremblais »

Rapporteur : M. Stéphane MENARD, 1er Adjoint à l'urbanisme

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-29 et suivants,
Vu le projet d'aménagement d'un sentier de randonnée pédestre sur le territoire communal,
Considérant que pour permettre la réalisation de ce sentier, la commune doit procéder à l'acquisition de bandes de terrain d'une surface de :

- 438 m² appartenant aux consorts PERSAIS, cadastré ZB 127 et ZB 125,
- 169 m² appartenant aux consorts MOMOT cadastré ZB 123,

Situés au lieu-dit « Les Tremblais »

Considérant que cette bande de terrain est stratégique pour assurer la continuité du tracé du sentier et son accessibilité,

Considérant l'accord amiable intervenu entre la Commune et les propriétaires pour l'acquisition du bien au prix de 0.60 €/m² conformément à l'estimation établie par un notaire,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 8 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (19 voix/19 voix), le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition par la Commune de trois bandes de terrain, cadastrées ZB 127, d'une superficie de 290 m², ZB 125 d'une superficie de 148 m² appartenant aux consorts PERSAIS et l'autre cadastrée ZB 123 d'une superficie de 169 m² appartenant aux consorts MOMOT au prix de 0.60 € le m ².

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260120-D_2026_005-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié ainsi que tous documents et pièces afférentes à cette acquisition.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2026 à l'opération 19 Réserve Foncières.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour copie conforme, en Mairie, le 20 janvier 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine